

22 septembre 1972, Québec

Congrès annuel de la Chambre de commerce de la province de Québec

Je suis heureux de l'occasion que vous me fournissez de m'adresser à un groupe aussi important d'hommes d'affaires, de commerçants et d'industriels. C'est avec plaisir que j'ai accepté votre invitation presque au lendemain des discussions que nous avons eues ensemble à l'occasion de la présentation de votre mémoire annuel au gouvernement. Le thème de votre congrès, « les relations entre le progrès économique et le progrès social », m'apparaît particulièrement bien choisi.

Il exprime les grandes préoccupations de la société québécoise, rencontre les priorités gouvernementales et les besoins de la population. Ce thème me paraît bien choisi aussi, car une réflexion sur les rapports qui existent entre le progrès économique et le progrès social nous amène nécessairement à une meilleure compréhension du rôle d'un État moderne et à cette question plus fondamentale du choix d'un type de société qui respecte vraiment les valeurs humanistes de notre civilisation.

Nous croyons toujours – et notre expérience au gouvernement ne fait que renforcer notre conviction – que le véritable pari québécois consiste essentiellement dans la recherche d'un équilibre dans le développement du Québec. Équilibre qui a comme exigence première le progrès économique et social, cette condition essentielle à l'avenir culturel de notre société.

Complémentarité

Le développement économique et social sont intimement liés. Ayant tous deux pour objet la satisfaction des besoins humains, ils sont nécessairement complémentaires. Compte tenu des ressources disponibles du milieu et des exigences d'une conjoncture donnée, cette complémentarité n'empêche nullement l'établissement d'un ordre de priorité. Nous l'avons fait, en accordant une attention spéciale aux questions économiques à la création d'emplois – en raison précisément des données du Québec sur le plan de l'accroissement de la main-d'œuvre et des besoins d'investissements publics et privés. L'accent a donc été placé sur la croissance et le développement économique pour répondre avec le maximum d'efficacité aux besoins économiques pressants des travailleurs québécois.

Notre action économique s'est exercée, jusqu'à maintenant, dans une conjoncture assez difficile. Problèmes monétaires et commerciaux à l'échelle internationale. Problèmes de reprise économique nord-américaine et canadienne. Inflation. Problèmes sociaux d'un Québec en pleine mouvance.

Cette action économique du gouvernement est soutenue. Elle mobilise à peu près tous les grands secteurs de l'activité gouvernementale vers des objectifs précis.

Premièrement, l'efficacité de l'administration publique par l'assainissement des finances

publiques. Cela s'est traduit par la présentation de trois budgets sans hausse de taxes, la réforme de l'ensemble de nos lois fiscales, l'implantation du système des budgets par programme, l'adoption d'une nouvelle loi de l'administration financière et la diversification de nos sources de financement. Exemple: le Japon.

Deuxièmement, la réorientation très nette de la politique budgétaire de l'État en fonction d'objectifs de croissance économique. Exemple: hausse considérable des dépenses d'immobilisations.

Troisièmement, une meilleure concertation des initiatives des ministères et organismes gouvernementaux à caractère économique. Ce qui nous a amenés à proposer de nouvelles politiques dans le secteur des ressources et à raffermir l'action des instruments étatiques de promotion économique, tels que l'OPDQ, SOQUEM, SIDBEC, la SGF. Le ministère de l'Industrie et du Commerce, de son côté, s'est fixé des objectifs précis: les nouveaux investissements dans les secteurs de pointe, et la consolidation des entreprises existantes confrontées à des problèmes de concurrence.

Enfin, la Société de Développement Industriel et la Société de développement de la Baie James ont été créées. L'une pour regrouper et donner un dynamisme nouveau à nos programmes d'aide aux entreprises manufacturières. L'autre pour assurer un développement équilibré des ressources considérables de la Baie James. Donc, cette recherche de l'efficacité de l'administration publique, notre politique budgétaire expansionniste, la concertation entre les ministères et organismes gouvernementaux à caractère économique, comme la SDI et la SDBJ, autant de facteurs qui favorisent les progrès marqués pour l'économie québécoise.

Sur le plan économique, les perspectives d'investissements sont des plus encourageantes. Selon une enquête préparée conjointement par Statistiques Canada et le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, le Québec connaîtra un taux d'accroissement de ses investissements publics et privés de 10.1 % alors que le taux de l'Ontario et du Canada sera de 4.6 % et de 6.4 % respectivement. Dans le secteur manufacturier, le taux québécois d'accroissement des immobilisations sera de 23.6 %, soit l'un des plus hauts taux depuis 10 ans, alors que pour l'Ontario et le Canada les taux prévus seront de l'ordre de moins 1.0 % et de 2.5 %.

Au gouvernement, nous avons de plus en plus la collaboration de l'entreprise privée comme en témoignent les récents investissements annoncés: complexe pétrochimique, Petrofina, etc. C'est une preuve de plus que le climat social du Québec s'est amélioré et que la confiance renaît chez les Québécois comme à l'étranger dans l'avenir de notre province.

Cela souligne la complémentarité naturelle entre le progrès économique et le progrès social. En effet, la satisfaction des besoins sociaux des individus, l'instauration d'une justice sociale toujours plus grande permet à la société de trouver un meilleur équilibre interne, d'assainir

son climat social et d'accroître chez les citoyens cette confiance dans la capacité de leur société à trouver des solutions pratiques et efficaces à leurs problèmes individuels. Cet équilibre et cette confiance, ce sont précisément les conditions essentielles du dynamisme économique.

De la même façon, toute reprise significative de l'activité économique contribue à accroître l'efficacité des programmes de développement social en permettant une réduction sensible de la demande de biens et de services sociaux, et en favorisant, de ce fait, un accroissement dans la qualité de ces programmes sociaux mis à la disposition de l'ensemble des citoyens. Cette complémentarité du progrès social et du d'une même réalité, celle du développement équilibré d'une société.

Politique sociale

La politique sociale est donc toute orientée vers la satisfaction des besoins des citoyens; elle constitue aussi une politique d'appui et de soutien au développement économique du Québec.

Cette politique sociale a trois grands objectifs:

Adapter l'ensemble des services de santé et progrès économique est donc très étroite. L'un comme l'autre ne sont en fait que les deux dimensions majeures des services sociaux aux besoins réels de la population.

Faciliter l'accès de tous à ces services.

Favoriser une participation des citoyens dans la définition du contenu des politiques sociales.

En poursuivant ces objectifs, l'efficacité de la gestion des programmes sociaux est primordiale. Les coûts de cette politique ne doivent pas absorber inutilement les ressources disponibles. Aussi, cette préoccupation d'efficacité et de rationalité est l'une des grandes lignes de force de la réforme sociale que nous menons au Québec. Nous avons donc opéré une révision radicale des programmes d'immobilisations, une normalisation des opérations budgétaires du secteur hospitalier, et un resserrement du contrôle des dépenses d'aide sociale.

Des programmes sociaux nouveaux ont pu ainsi être mis en œuvre sans augmentation d'impôt: l'assurance-maladie, l'aide juridique, la protection des consommateurs, l'application de la Loi d'aide sociale, la hausse des prestations aux veuves, invalides et aux travailleurs, la réorganisation complète des services de santé et des services sociaux, la réforme de notre législation en ce qui concerne le malade mental, l'enfance inadaptée, l'hygiène publique, l'aide aux municipalités dans la construction de logements sociaux,

autant de manifestations de la volonté du gouvernement de procurer aux citoyens québécois des services sociaux de qualité.

La politique sociale de l'État entraîne évidemment des déboursés. Si nous sommes déterminés à réduire ces dépenses, il faut aussi comprendre qu'elles sont largement incompressibles et que les difficultés d'adaptation des individus imposent des responsabilités que les pouvoirs publics se doivent d'assumer.

Remarquons bien que les investissements publics et privés dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux ont aussi une rentabilité économique certaine. Au sein de vos entreprises, vous connaissez la valeur d'une main-d'œuvre qualifiée et capable de s'adapter au changement technologique. Vous qui décidez d'investir, vous êtes d'ailleurs sensibles au facteur humain des projets que vous mettez de l'avant. A l'échelle de la société, vous savez que cette rentabilité des investissements sociaux est évidente.

D'une façon plus directe, la masse monétaire que représentent les dépenses sociales est extrêmement significative sur le plan de la demande de biens et de services et, par-là, sur le plan de l'ensemble de la production industrielle et de l'activité commerciale et financière. Qu'on songe simplement à la valeur économique des régimes publics de retraite. Une institution, comme la Caisse de dépôt et de placement, en favorisant la constitution de ressources financières considérables, ne permet-elle pas une bonne partie de notre développement économique et industriel. Exemple: Place du Centre à Hull, etc.

Loin de ralentir la croissance économique, les programmes sociaux sont au contraire des facteurs importants de développement. Il arrive cependant, et c'est un point que nous surveillons de très près, que certains programmes puissent avoir des effets négatifs sur le plan économique lorsque leur structure et leur niveau diminuent l'incitation au travail ou la mobilité des travailleurs d'une région à l'autre.

Les efforts soutenus qui sont faits sur le plan des prestations de sécurité du revenu visent à favoriser une plus grande participation des Québécois au marché du travail. Par efficacité, ces programmes doivent respecter certaines conditions:

L'intégration fonctionnelle des programmes fédéraux et provinciaux de sécurité de revenu, dont le plus important est celui des allocations familiales.

L'adoption d'une échelle de prestations suffisamment souple pour favoriser l'incitation au travail, aux bénéficiaires de ces prestations.

L'établissement de mécanismes pratiques de coordination entre la sécurité du revenu et les services de main-d'œuvre et de formation professionnelle.

Ainsi, et votre congrès constitue un apport important à cette réflexion, l'une des exigences majeures de tout État moderne s'exprime dans la recherche d'un équilibre dans le développement de la Société.

Au Québec, cette recherche nous fait reconnaître une primauté au développement économique et social. L'avenir culturel du Québécois, s'il met en cause les valeurs linguistiques et artistiques de notre communauté, s'il appelle de nouveaux modes d'organisation du fédéralisme canadien, cet avenir culturel sera tout autant façonné par la nature des solutions économiques et sociales que nous apporterons aux problèmes des Québécois.

C'est, en tout cas, dans ces termes que se pose, pour nous, le véritable pari québécois.